

Neuchâtel, Le 1 juin 2023

## Protection du climat, imposition harmonisée et loi Covid : le Conseil communal de Neuchâtel dit trois fois « oui »

**Les votations fédérales du 18 juin ayant un lien direct avec les villes, en particulier pour les mesures visant la neutralité carbone, les autorités communales sortent de leur réserve habituelle pour affirmer, à l’instar de l’Union des villes suisses, leur soutien aux trois objets du scrutin.**

Tropicalisation, canicules, inondations : Neuchâtel est directement concernée par les effets des changements climatiques. La Ville s’engage depuis plusieurs années à lutter contre la formation d’îlots de chaleur par la végétalisation et la perméabilisation de ses sols. En outre, elle a été la première ville de Suisse à financer les compteurs individuels dans les immeubles, permettant aux habitant-e-s de mieux gérer leur consommation de chauffage.

Les objectifs de la loi fédérale sur le climat et l’innovation sont ainsi en parfaite adéquation avec ceux de la Ville de Neuchâtel qui vient d’approuver un plan de rénovation et d’isolation très ambitieux de son parc administratif.

Dans le même temps, le Conseil communal soutient l’harmonisation fiscale des grandes entreprises, déjà anticipée sur le plan cantonal dès 2023. Un refus de cet objet entraînerait une baisse des recettes fiscales pour les collectivités publiques neuchâteloises.

L’exécutif de la Ville dit aussi « oui » sans hésiter à la modification de la loi Covid-19 qui a permis de poursuivre efficacement la lutte contre la pandémie après la période d’urgence et qui garantit le passage du personnel frontalier en cas de fermeture des frontières. Sa prolongation jusqu’au 30 juin 2024 permet de la réactiver en cas d’imprévu, sans attenter au respect des institutions.

Ville de Neuchâtel

**Renseignements complémentaires :**

Nicole Baur, présidente du Conseil communal, 032 717 74 01